Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_020-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation :
20 février 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 21
Procurations : 13
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno DESLANDES

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Madame Delphine BRIAND, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Marie-Thérèse HUBERSON, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Madame Sylvie SARDIN, Monsieur Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Claude BENEZIT à Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Muriel BEZIEL à Madame Marie-Claire MERVIN, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Madame Christine COLAS à Madame Delphine BRIAND , Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUET, Monsieur Jacques ERTLÉ à Monsieur Bruno FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN à Monsieur Daniel LEROY, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Monsieur Kévin STEINBACHER, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Nolwenn GUILLOU, Monsieur Frédéric MABBOUX à Madame Marie-Thérèse HUBERSON, Monsieur Arnaud SALMON à Madame Martine GUENEGANT

ABSENT EXCUSE : Monsieur Franck BEAUFILS

Délibération n° 2026-020

Parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit – Cession d'un terrain (lot 15-A2)

VU l'avis de France Domaine sur la valeur vénale du lot 15-A2 en date du 23 janvier 2026,

VU la décision de non-opposition en date du 5 août 2025 suite au dépôt de la déclaration préalable n°35228 25 00109 relatif au projet de division de la parcelle ZR 356 en deux lots,

VU le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC), ci-annexé, établissant la modification du parcellaire à la suite de la division,

VU le courrier en date du 15 mai 2025 par lequel la société AUTO MOTO SHOP s'est vu proposer l'acquisition du lot 15-A2 au prix estimatif de 40 € HT/m², intégrant les frais de géomètre et de viabilisation,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_020-DE

CONSIDERANT l'annulation de la cession du lot 15-A à la société SARL [illegible] rétraction lors de la signature du compromis de vente,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la division parcellaire du lot 15-A, le lot 15-A2, objet de la cession, présente une superficie de 1 300 m² et fait l'objet d'un nouveau cadastrage sous la référence ZR 388,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise AUTO MOTO SHOP d'acquérir le foncier avant l'achèvement de la viabilisation du lot,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la vente du lot 15-A2 à la société AUTO-MOTO SHOP – ou à toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer – représentée par Messieurs Mickaël HERBIET et Frédéric TOURNAY, co-gérants, ou toute personne dûment habilitée. Le prix de vente de cette parcelle à construire d'une contenance de 1 300 m² est de 52 000 €, correspond à 40 €/m², frais de géomètre et de viabilisation inclus, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;

- **D'AUTORISER** la Présidente de la CCCE à signer les pièces afférentes à cette transaction et notamment le compromis de vente et l'acte authentique par devant l'étude notariale de Maître Bénédicte BODIN-BERTEL, à Pleurtuit.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 3 mars 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

